



Communiqué de presse

CPAM de la Manche : lettre de licenciement comme cadeau de Noël !!!!

Cela faisait longtemps que le directeur de la CPAM de la Manche n'avait pas fait parler de sa conception de la gestion du personnel dans la presse. Voilà qui est fait !

À quelques jours des fêtes de fin d'année, un salarié est convoqué pour un entretien préalable à un licenciement pour insuffisance professionnelle.

SURPRISE et INCOMPRÉHENSION TOTALE !!!!

À aucun moment le moindre reproche ne lui a été formulé. Au contraire son travail fait l'objet de bonnes appréciations. En octobre dernier il était même félicité par le directeur.

Alors pourquoi une telle procédure ?

Le directeur entend-il ainsi anticiper les futures suppressions de postes voulues par la CNAMTS sur la période 2018-2021 ?

Faut-il voir un lien entre cette convocation et les remarques émises par le salarié lors d'une réunion de service ?

S'agit-il alors pour le directeur de sanctionner la liberté d'expression ?

Est-ce le moyen trouvé par le directeur d'afficher ses ambitions prochaines dans l'application de la future loi travail émanant des ordonnances Macron ?

Le licenciement programmé de notre collègue est-il l'écho que le directeur entend donner à la gestion du personnel ? Notre collègue en sera-t-il « le cobaye », pour servir d'exemple ?

Le syndicat CGT dénonce les méthodes employées par le directeur et exige l'arrêt de la procédure engagée.

Dans l'immédiat, l'entretien fixé au 20 décembre ne pourra se tenir car le salarié « choqué » est en arrêt de travail.

Affaire à suivre

Le syndicat CGT.